



REGLEMENT TCCB COVID-19



Plan de protection TC Collonge-Bellerive

Version 2.0

Valable dès le 29 MAI 2020

Contact M. COVID-19 : ERIC BAUD 079 626 70 85



REGLEMENT TCCB COVID-19



REGLES GENERALES

1. Le présent **Règlement-COVID19** est destiné à informer les membres du règlement temporaire du TCCB durant la période du COVID-19.
2. Ce Règlement-COVID19 prend en compte le concept de protection spécifique développé par Swiss Tennis en accord avec l'Office fédéral du sport (www.swisstennis.ch).
3. Le Règlement-COVID19 s'applique à l'ensemble des membres et à toute personne se situant dans l'enceinte du TCCB.
4. Le Règlement-COVID19 complète le Règlement du TCCB et l'emporte en cas de divergence.
5. Il est applicable dès le 11 mai 2020 au TCCB. Les membres l'ont reçu par courriel et il est affiché au club. Il peut être remis sur demande.

VESTIAIRES ET RESTAURANT

1. Les vestiaires **sont fermés**.
2. Pour le restaurant, les prescriptions de la Confédération pour la gastronomie font foi.

SECRETARIAT

1. Les horaires d'ouverture sont affichés au club et disponibles sur le site Internet du TCCB (www.tccb.ch).
2. Durant les heures d'ouverture, le secrétariat répond à vos questions au TCCB par la fenêtre située en face du court n° 1. Les membres ne peuvent pas entrer dans le secrétariat.

RESERVATIONS DES TERRAINS

1. La réservation des courts est effectuée **uniquement en ligne** via le système Carol accessible par le site Internet du TCCB (www.tccb.ch) en insérant votre numéro personnel. Aucune réservation/confirmation des courts aux bornes (écrans) du TCCB n'est possible.

PRESENCE SUR LES TERRAINS

1. Seuls les membres ayant réservé un court via Internet sont autorisés à entrer **sur le court**. **Les accompagnants ne peuvent entrer sur le terrain.**
2. Les joueurs quittent le terrain après 50 min. de jeux (au lieu d'une heure) pour faciliter la transition.
3. **Double : les doubles sont autorisés. Les règles de l'OFSP, notamment celles liées aux distances sociales, doivent être respectées.**
4. Les joueurs arrivent sur les installations peu de temps avant l'heure prévue. Tout regroupement doit être évité.
5. **Seules les personnes nommément inscrites peuvent jouer sur les terrains. Un éventuel traçage d'une chaîne d'infection doit être possible. Sur requête des autorités, le TCCB doit ainsi être en mesure de transmettre le nom des joueurs.**

RESPECT DES REGLES D'HYGIENES ET NETTOYAGE

1. Les joueurs se lavent les mains avant et après la partie. Pour ce faire, le TCCB met à disposition du produit désinfectant pour les mains.
2. Distances sociales : 2 mètres de distance minimale entre les personnes, 10m² par personne, pas de réunion de plus de 5 personnes.
3. Les personnes qui entrent sur le terrain respectent les distances avec les personnes déjà présentes.
4. **Les personnes à risque doivent tenir compte des prescriptions spécifiques de l'OFSP.**
5. Le TCCB va nettoyer régulièrement le Club ainsi que les poignées des portes, les manches à balais, les WC, ainsi que le matériel pédagogique.
6. Les poubelles sont condamnées, les membres sont priés de reprendre les déchets à la maison.
7. Voir les règles de l'OFSP (affichées au TCCB) pour plus de détails.

INVITES

1. Les invités sont interdits.

ECOLE DE TENNIS

1. Un règlement spécifique pour l'Ecole de tennis a été édité. Il est envoyé aux membres/parents et affiché au club.

PERSONNES DE REFERENCE COVID-19

1. Eric BAUD, membre du Comité, est la personne de référence COVID-19 pour toute question. Vous pouvez le joindre au 079 626 70 85 ou à l'adresse email : boxi@tccb.ch. Vous pouvez aussi joindre le secrétariat au 022.752.26.71

VIOLATION

1. **En cas de violation du présent règlement, le Comité peut suspendre temporairement ou définitivement le membre fautif de la possibilité d'utiliser les courts du TCCB durant la période du COVID-19. Dans une telle situation, les cotisations restent dues en intégralité. Aucun recours n'est possible.**
2. **Le TCCB met en place les mesures nécessaires et appropriées pour éviter la propagation du virus et décline toute responsabilité en cas de non-respects du présent règlement.**

MODIFICATION

1. Le Comité se réserve le droit de modifier le présent Règlement-COVID19 à tout instant.

Màj V2 (29.05.2020)